

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 02 AVRIL 2015

Délibération
n° 2015.04.152

Tarifs 2015 : mise en
place de colonnes
enterrées pour la
collecte des déchets
ménagers

LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

Secrétaire de séance : Xavier BONNEFONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, André BONICHON à François NEBOUT, Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Annie MARC à Isabelle FOSTAN, Catherine PEREZ à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD

Excusé(s) :

Jacques DUBREUIL

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, André BONICHON, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine PEREZ, Olivier RIVIERE, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015**DELIBERATION
N° 2015.04.152**PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETSRapporteur : **Monsieur PERONNET****TARIFS 2015 : MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERREES POUR LA COLLECTE DES
DECHETS MENAGERS**

Par délibération n°239 du 28 juin 2007 modifiée, le conseil communautaire a approuvé la répartition du financement pour la mise en place de colonnes enterrées en habitat vertical pour la collecte des déchets ménagers, dans le cadre du tri sélectif.

Il est proposé, pour l'année 2015 de fixer une tarification fondée sur les prix révisés du marché de 2012 attribué à l'entreprise Plastic Omnium. Le tableau par élément s'établit comme suit :

	Préforme béton	Colonne OM (5m ³)	Colonne TRI (5m ³)	Colonne VERRE (4m ³)
Prix du marché 2012 HT <i>(Hors révision)</i>	1 629,00 €	4 460,00 €	3 850,00 €	4 100,00 €
Prix du marché 2012 TTC <i>(Hors révision)</i>	1 948,28 €	5 334,16 €	4 604,60 €	4 903,60 €
Tarifs HT 2015 proposés	1 657,34 €	4 537,60 €	3 916,99 €	4 171,34 €

N.B. : si certaines options spécifiques (liste évolutive selon les besoins) sont retenues sur certains sites, leur prise en compte dans le financement sera réalisée au prix du marché en cours.

Ces tarifs seront actualisés après chaque révision de prix effectuée annuellement sur le marché, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Chaque tarif délibéré reste valable jusqu'à la date d'application de la délibération suivante, même si la révision de prix du marché intervient avant. La date prise en compte pour les calculs de participation d'un chantier donné sera la date contractuelle de livraison des conteneurs.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 25 février 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 18 mars 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifs 2015 pour la mise en place des colonnes enterrées dans le cadre du tri sélectif en habitat vertical.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 avril 2015	<u>Affiché le :</u> 09 avril 2015